CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2021 COMPTE RENDU

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15 puis 16 à partir de 19h00.

Date de la Convocation: 14/01/2021

Date d'affichage: 14/01/2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Christophe GRANGER- Alexandra CHABANIS- David MAGNET-Daniel PEYROL- Céline POIRRIER.- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h).

Excusés : Joël MALIGNIER- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture du compte- rendu du 08 décembre 2020 par Monsieur le Maire, celui-ci n'apporte aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée Délibérante.

I. FINANCES

1. <u>Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement</u> (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020) sur le budget de la commune.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts notamment) soit à hauteur de 335 369 €.

Vote à l'unanimité

2. <u>Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020)</u> sur le budget de l'eau.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à

mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 soit à hauteur de 159 138 €.

Vote à l'unanimité

3. <u>Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020) sur le budget annexe du vieil Allan</u>

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 soit à hauteur de 135 667 €.

Vote à l'unanimité

4. <u>Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de consolidation de mise en valeur du vieil Allan pour les édifices Remparts, poste de garde et Maison Daudel.</u>

Il s'agissait d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les services de la région Auvergne Rhône-Alpes au sujet du dossier de sauvegarde et la mise en valeur du Vieil Allan dont la nouvelle tranche concerne cinq tronçons du rempart sud dont le chemin est fermé pour raison de sécurité ainsi que le poste de garde (tranche ferme)

Le séisme ayant gravement affecté la Maison Daudel, il a été décidé d'intégrer à la consultation de travaux cet édifice en tranche optionnelle.

Le plan de financement initial a été bâti sur la base des estimations du Cabinet AA Valence représenté par M. Philippe Canivet, architecte en patrimoine, maître d'œuvre de la présente opération. La mise en concurrence a permis d'établir une offre toutes tranches confondues à hauteur de 475 923, 41 € HT.

Les partenaires financiers dont la DRAC ont répondu aux sollicitations. La Collectivité régionale abonde les dossiers financés par la DRAC d'où la présente proposition de les saisir en complément à hauteur de 70 141€ correspondant au taux de 30% de la dépense subventionnable retenue par la DRAC (233 803, 36 comprenant les études de maîtrise d'œuvre) sur la tranche ferme. Ce taux sera le cas échéant réajusté pour la tranche optionnelle en fonction des retours de la DRAC et du Préfet de Région sur l'autorisation de déroger au taux obligatoire d'auto financement de 20%.

Vote à l'unanimité

II. RESEAUX

5. <u>Approbation du projet établi par le Syndicat d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste Petit.</u>

Monsieur le Maire a exposé le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié pour permettre le renforcement du réseau Basse tension à partir du poste PETIT par mutation de 100 à 160 kva.

Aussi, après étude, il conviendrait de procéder aux travaux susmentionnés pour un montant estimé à hauteur de 5 679,23 € HT et ce, sans participation communale.

Vote à l'unanimité

6. Approbation du projet établi par le Syndicat d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de travaux de raccordement extérieur pour alimenter le lotissement des lavandes.

Monsieur le Maire a exposé le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre de l'aménagement du lotissement les lavandes, situé Route d'Espeluche porté par M. Walter et ce, aux caractéristiques techniques et financières développées ci- après.

Aussi, après étude, il conviendrait de procéder aux travaux de raccordement collectif extérieur pour un montant estimé de travaux à hauteur de 24 738, 56 € HT dont 14 843, 14 € à la charge de la Commune selon le règlement du SDED.

Vote à l'unanimité

III. ADMINISTRATION GENERALE

7. <u>Autorisation de signature d'une convention avec le CAUE relative à une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un schéma de mobilités douces.</u>

Il s'agissait d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les services du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du département de la Drôme ; lesquels pourraient être sollicités afin d'élaborer un schéma de mobilités douces. En effet, la municipalité d'Allan souhaite favoriser les mobilités douces (piétons-cycles) afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire pour les touristes.

Elle souhaite conforter et sécuriser les déplacements doux dans le village, notamment ceux des enfants en direction de l'école, des arrêts de bus, des équipements sportifs..., et enfin améliorer et sécuriser les liaisons aux hameaux et aux points d'intérêt de la commune (vieux village...)

Les prestations envisagées d'une durée totale de 9 jours consisteront à accompagner le maître d'ouvrage dans ses réflexions en animant des réunions de travail avant de remettre une synthèse de l'ensemble des travaux.

L'adhésion est fixée à 2.335 € (montant fixé au regard du potentiel fiscal de la Commune d'Allan), qui permet 4 jours de prestations auxquels s'ajoutent 5 jours chiffrés à 2 260 €.

Vote à l'unanimité

8. Autorisation de signature d'un avenant au bail administratif conclu avec Christine VETA

Il s'agissait d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 en vue de prolonger le bail conclu avec Mme Christine VETA pour son activité d'ostéopathe au local sis 8 bis Route de Malataverne.

Vote à l'unanimité

IV. FONCIER

9. Rétrocession des parcelles cadastrées ZE 470 et ZE 535 sises Allée des sources à la Commune.

Les travaux de voirie et réseaux des parcelles cadastrées ZE 470 et ZE 535, sises Allée des sources desservant les habitations étant réalisées depuis plusieurs mois, les propriétaires demandent la rétrocession de ces parcelles à la Commune. Il a été acté de procéder au classement dans le domaine public de ces parcelles. Considérant qu'avec ce transfert de propriété, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien et de réparation et qu'elle en assurera la responsabilité.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Marchés publics :

1/ <u>Décision du Maire</u> relative au marché conclu avec la société SAUR pour l'exploitation du réseau d'eau potable de la Commune dont la forme du marché est un accord- cadre à bons de commande dont le montant maximum est de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC (période de reconduction comprise) pour une durée de 1 an reconductible une fois à compter du 01 janvier 2021.

Informations diverses:

2/ Information sur la propriété de Mme Hannelore Besson- Quartier de la Biscarrat

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal des accords intervenus avec la famille Besson dans le cadre d'une vente à venir de leur propriété. En effet, au préalable de la cession, il importe de procéder à des incohérences foncières et des servitudes de réseaux en attente depuis de nombreuses années.

Ainsi, des travaux de dévoiement d'une canalisation d'eau potable sont rendus nécessaires (actuellement en domaine privé sans servitude) et seront pris en charge par la Commune.

La famille Besson cède l'emprise foncière sur une partie de leur parcelle et qui accueillera la nouvelle canalisation. Cette nouvelle parcelle permettra également à la Commune d'envisager une liaison mode doux entre le chemin de la Combe et le chemin de Fonguiniolle. La Commune supportera dans ce cadre les frais de géomètre et les frais de notaire seront eux pris en charge par les deux parties.

3/ Campagne de vaccination

Monsieur le Maire et Mylène Delorme, Adjointe en charge du Pôle Famille- Enfance-Solidarité ont fait un retour sur les informations communiquées par l'ARS et la Préfecture de la Drôme relatives aux modalités de vaccination en Drôme.

La plaquette d'information mentionnant les centres Drômois et notamment celui de Montélimar a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

La commission Famille sous l'impulsion de Mylène Delorme se chargera dans les prochains jours de contacter les personnes les plus vulnérables du territoire Allanais afin de recenser des besoins d'accompagnement dans la prise de rendez- vous à la vaccination ou bien de déplacement. Un courrier général sera adressé aux personnes de plus de 75 ans.

4/Déploiement Fibre optique

Patrice Tétard, conseiller municipal a présenté le compte rendu de la réunion du 18 décembre dernier, organisée par Montélimar Agglo, en présence d'Orange, l'opérateur en charge du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Le taux de couverture est très hétérogène selon les communes du territoire.

Pour connaître l'éligibilité d'un logement, les particuliers peuvent utiliser les sites suivants :

- https://cartefibre.arcep.fr/
- https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique

Pour la Commune, le taux éligible est de 19%.

Orange indique que l'enfouissement des réseaux n'est pas toujours possible compte tenu des investissements importants, la fibre passera le plus souvent par le réseau aérien. En cas de refus d'implantation des poteaux, un financement orange/commune peut être envisagé mais sans subvention.

Les élus du territoire ont demandé des réunions de suivi périodiques, un plan de déploiement par commune avec des engagements de délai pour améliorer la communication.

Enfin, Orange a demandé l'aide des communes pour identifier les syndics dont l'accord est nécessaire au raccordement des logements de l'immeuble.

5/ Méthanisation :

Monsieur le Maire informe que le porteur de projet, la société Agribiogaz, a sollicité la mise en relation avec le gestionnaire du réseau d'eau potable du quartier ciblé pour l'installation de l'unité de méthanisation.

Le réseau d'eau potable communal ne desservant pas ce quartier, il a été répondu à la société qu'elle devait s'adresser au gestionnaire du réseau de MONTÉLIMAR (la Saur) pour analyser la faisabilité d'un raccordement.

Aucun nouveau dossier d'urbanisme n'a été déposé à ce jour.

6/ Requalification de l'espace Courcoussonne

Monsieur le Maire a engagé les échanges et a commenté la note de synthèse rédigée par Mme la secrétaire générale concernant le cadre juridique des aménagements envisagés à l'espace Courcoussonne.

Compte tenu des enjeux notamment le besoin pressant d'un espace médical redimensionné les élus s'accordent pour poursuivre et rechercher la procédure qui permettra d'optimiser les délais dans le respect des objectifs et des engagements.